



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2021 A 18 H 30

Lieu de la séance : Salle des fêtes

Date de convocation : 08/01/2021

Président de séance : Monsieur Reynald HAUCHARD, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BOYERE, CATHERINE, ELIOT, GENET, GOSSE, HAUBERT, HAUCHARD, LEBRETON-BOYERE, LENOIR, LEPREVOST, MOIZAN et PETIT.

Membres excusés : Mme LENHARDT et Mrs BARBEY et BONNET

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mme LENHARDT donne pouvoir à Mme GOSSE
Mr BARBEY donne pouvoir à Mr HAUCHARD

Secrétaire de séance : Mme HAUBERT

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

Date d'affichage : 19/01/2021

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCM2021-01-18/01	Décision modificative n° 4 : dépassement chapitre 65
DCM2021-01-18/02	Inscriptions aux commissions thématiques de Caux Seine Agglo
DCM2021-01-18/03	Subventions communales 2021 aux associations
DCM2021-01-18/04	Subvention communale 2021 au CCAS
DCM2021-01-18/05	Droit de marais 2021
DCM2021-01-18/06	Révision des tarifs de restauration scolaire et garderie périscolaire
DCM2021-01-18/07	Taux des taxes locales 2021
DCM2021-01-18/08	Renouvellement des baux de gabions
DCM2021-01-18/09	Renouvellement des baux des Côtes communales

DELIBERATIONS

Délibération n° DCM2021-01-18/01 :

Décision modificative n° 4 : dépassement chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

En raison de l'imputation au compte 65738 (subventions de fonctionnement versées à autres organismes publics) de la somme de 9293,59 € relative au génie civil de télécommunication Orange de l'effacement de réseaux Rue du Hannebot, la somme inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2020 ne couvre pas la totalité des dépenses, notamment l'échéance de décembre 2020 de la contribution au Sdis.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6553 (65) – service d'incendie	1.239 €		
60612 (011) – énergie - électricité	- 1.239 €		
TOTAL DEPENSES	0.00 €	TOTAL RECETTES	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, approuve la décision modificative ci-dessus.

Délibération n° DCM2021-01-18/02 :

Inscriptions aux commissions thématiques de Caux Seine Agglo :

Il a été convenu lors de l'élaboration du pacte de gouvernance de Caux Seine Agglo que les élus municipaux puissent s'inscrire à une ou deux commissions sur proposition du Conseil Municipal.

Les thématiques de commissions sont les suivantes :

- **Finances et Outils stratégiques** : Finances, évaluation des politiques publiques, enjeux stratégiques liés notamment aux ressources humaines ou à la communication
- **Patrimoine et Tourisme** : Musées, patrimoine, tourisme
- **Culture et Sport** : Enseignement artistique, médiathèques, éducation sportive, équipements aquatiques
- **Prévention et Accompagnement** : Risques, police municipale intercommunale, accompagnement social, politique sociale de l'habitat, accès aux services publics, promotion de la santé
- **Transitions et Mobilités** : Transition écologique, transition numérique, rénovation énergétique, bâtiments, transports et mobilités
- **Cadre de vie** : Eau et assainissement, voirie, rudologie, rivières et ruissellements
- **Planification, Aménagement et Développement** : planification (urbanisme et habitat), politique de l'aménagement urbain et naturel, développement économique, économie circulaire, économie sociale et solidaire

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés de se manifester.

Les élus listés ci-dessous se sont inscrits aux commissions suivantes :

Commissions	Noms élus
Finances et Outils stratégiques	-
Patrimoine et Tourisme	-
Culture et Sport	Mr Jimmy BONNET Mme Aurélie HAUBERT
Prévention et Accompagnement	Mr Didier GENET Mme Sandra GOSSE
Transitions et Mobilités	Mr Jimmy BONNET Mme Sandra GOSSE Mme Aurélie HAUBERT
Cadre de vie	Mr Christian BOYERE Mr Jean-Marc LENOIR
Planification, Aménagement et Développement	Mr Patrice BARBEY Mr Christian BOYERE Mr Jean-Marc LENOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, approuve les inscriptions détaillées ci-dessus.

Délibération n° DCM2021-01-18/03 :

Subventions communales 2021 aux associations :

Les subventions accordées aux associations norvillaises en 2020 étaient les suivantes :

ASSOCIATION NORVILLAISE SPORTS ET LOISIRS	1 000,00 €
NORVILLE EN FETE	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE NORVILLE	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	670,00 €
ASSOCIATION CHASSE NORVILLE	395,00 €

Il est proposé d'arrondir la subvention octroyée à l'association de chasse à 400 € et de maintenir les autres montants de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, vote les subventions listées ci-dessous. Celles-ci ne seront versées que sur présentation du bilan financier des associations de l'année 2020.

ASSOCIATION NORVILLAISE SPORTS ET LOISIRS	1 000,00 €
NORVILLE EN FETE	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE NORVILLE	1 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	670,00 €
ASSOCIATION CHASSE NORVILLE	400,00 €

Délibération n° DCM2021-01-18/04 :

Subvention communale 2021 au CCAS :

Pour information, le budget du CCAS présentait un excédent de 2.421,68 € au 31/12/2019 et la subvention communale attribuée en 2020 au CCAS était de 10.000,00 €.

La somme de 3602,55 € a été mandatée sur le budget de la commune lors du premier semestre 2020 dans l'attente de la décision de conservation de l'entité indépendante du CCAS. Finalement, uniquement 652,00 € ont été mandatés en 2020 sur le budget du CCAS.

En conséquence, le compte administratif du CCAS va présenter un excédent de 11.769,68 € au 31/12/2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire la subvention accordée au CCAS pour tenir compte des dépenses mandatées sur le budget communal en 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 6.000 € au CCAS pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, vote la subvention 2021 du CCAS pour un montant de 6.000,00 €.

Délibération n° DCM2021-01-18/05 :

Droit de marais 2021 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, **par 14 voix pour, le Conseil Municipal fixe le droit de marais 2021 à 20 euros.**

Délibération n° DCM2021-01-18/06 :

Révision des tarifs de restauration scolaire et garderie périscolaire :

Les tarifs actuels de la cantine scolaire et la garderie sont les suivants :

Cantine : 3,75 €

Garderie : 1 € pour 30 minutes

Forfait annuel garderie : 10 €

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour, décide de reconduire ces tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Délibération n° DCM2021-01-18/07 :

Taux des taxes locales 2021 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Considérant qu'augmenter les taux d'imposition de 3 % permettrait de dégager des recettes fiscales supplémentaires ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré par 14 pour, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 de 3 %, soit :

	Année 2020	Année 2021
Taxe Habitation	5,83 %	6,00 %
Taxe Foncière sur le Bâti	12,55 %	12,93 %
Taxe Foncière sur le non bâti	25,80 %	26,57 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération n° DCM2021-01-18/08 :

Renouvellement des baux des gabions :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune détient et loue six emplacements de gabions sur le marais de Norville, d'une superficie d'environ 2500 m² chacun, et loués exclusivement à des norvillais. Le montant annuel de la location est de 135 € depuis 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser ce prix pour la prochaine période de facturation allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 et de renouveler les baux pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, d'augmenter le montant annuel de la location de chacun des 6 gabions à hauteur de 140 € pour la prochaine période de facturation allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler et signer les baux pour 3 ans.

Délibération n° DCM2021-01-18/09 :

Renouvellement des baux des Côtes communales :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune détient et loue les parcelles cadastrées B202, B203, B204, B208, B209 et B210 situées Route de la Côte à Norville d'une superficie totale de 11ha 31a 34ca. Les loyers de ces baux sont déterminés chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages.

Les baux de location des Côtes communales arriveront à expiration le 29 septembre 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les baux pour une durée de 9 années du 30/09/2021 au 29/09/2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, de renouveler les baux aux actuels preneurs pour la période de 9 ans allant du 30 septembre 2021 au 29 septembre 2030. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux avec les preneurs.